A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE

(dans les 15 jours) :

du d'é de éle pro à l'a

769

F du d'é

F veri cha pré can aya nég pro élec



1

1

1

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL **MEMBRES SUPPLÉANTS**



EL 04

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct. Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr Une notice expliquant le renseignement des procès-verbaux d'élections professionnelles peut également y être téléchargée

procès-verbal														
lection au centre traitement des	0		DANS LEQUEL S'EST DEI	ROULÉE L'	ÉLECTION		(11)		COI	LÈGE CO	NCERNÉ			
ctions ofessionnelles, adresse suivante :	Raison sociale :						COL	ÉNOMINAT LÈGE ÉLEC Cocher qu'u	cher la ou les ca sonnels inscrits d	POSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : er la ou les cases correspondant aux nnels inscrits dans le collège électoral				
	Code postal : Ville :									ctionné dans le cadre précédent)				
CTEP TSA 79104	SIRET de l'établissement :							nique		_	ıvriers			
34 ROUEN CEDEX 9	Autre	es établissements conce	ernés par l'élection : Liste	à compléte	er au verso	,	1er collàgo	: ouvriers, e	mplovác		nployés		2	
	1		ctive (IDCC) :	•		- 1				Te	chniciens		3	
. 1	INGIII	ero de convention conc	clive (IDOO).	_ mendon	maispense	abre	2ème collèg	je: technicie e, ingénieurs	ens, agents	□ Ag	ents de maîtı	rise	4	
2 exemplaires procès-verbal lection à	INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION Durée du mandat des élus :							je : ingénieu	génieurs dres	es 6 🗆 es: 7 🗆				
specteur du travail								ège : prévu protocole d' al	tres :					
1 copie du procès- l bal d'élection à			(Suite au verso)	Ex : journalistes, pilotes										
eque syndicat ayant senté une liste de	RÉSULTATS DU 1 ^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS													
ndidats et/ou					_					LNo	mbre de listes	nrácantágo		
int participé à la gociation du		du 1er tour (JJ/MM/AAAA) :			/		Le quor	um a-t-il été	atteint?		premier tour :			┙
tocole d'accord pré-		re d'ouverture du scrutin: L il eu carence de candidature		löture du scru] <i>Non</i>	tin: L:L_			Α		No	mbre de siège	es à pourvoir		
ctoral	1	mbre d'électeurs inscrits	ss (cocher) L Oui L		A =	(QUORUM =	E= A =	= =	pai	r le collège :	•	P =	┙
1		mbre de votants			B =					Qu	otient électora	al (2 décimal	es):	
MC4		lletins blancs ou nuls			c =			n si D est int i si D est su			$G = \frac{D}{}$	==		
MS1 I	D. Su	ffrages valablement exprimé	és (B - C)	1	D =	-	☐ Oui	i si D est su _l	berieur a E		Р	-		
	\equiv					<u>'</u>								二
NOMS et PRÉNOMS	\vdash	Renseignez les colonn	es 1 à 4, même si le quorum r	'est pas atte	int		Ne				des sièges resta			
des candidats groupés par liste	Sexe	Nom des syndicats	Nom de l'organisation	Nombre de		Total des voix	Nomber :	Moyenne des voix	Nombre de sièges	à la plus f	forte moyenne : p	oour chaque		- 1
(sauter une ligne entre chaque liste).	Н	et/ou des listes communes	syndicale d'affiliation du syndicat,	bulletins valables	Nombre de voix	recueillies par les	Cariuluais	de chaque liste	attribués à chaque liste		re successiveme V			Nombre
es noms des candidats	ou	communes	telle qu'elle figure dans le dépôt de la	recueillis par chaque	obtenues	candidats d		V - T	selon la règle du quotient		du rapport K + attribution de tou	1 s les sièges	Porter la mention	d'élus par
élus doivent être soulignés.	F		liste des candidatures	liste (total = D)	par chaque candidat	chaque liste	liste N	N (2 décimales)	к – <u>V</u>	,	(2 décimales)		«Élu»	liste
,	1	2a	2b	3	4	5	6	7	G 8	1 ^{er} siège 9	2 ^{ème} siège 10	3 ^{ème} siège 11	12	13
I														
I	\vdash						+				+			
I							1							
I	\vdash						-							
ı														
I							1							
ı							-							
 1	\vdash						+				+			
I														
						Ì	1							
ı	\vdash		-		<u> </u>	 	+				+			
!	Ш					ļ					1			
I							1							
	П						1							$\neg \neg$
;	\vdash						+				+			
							1				1			
	\Box										1			
:	ш			<u> </u>	<u> </u>	L								
1 1		Signature obligatoi	re de chacun des men	nbres du b	oureau de	vote					nes (entente		es)	
1							Nom des syndicats Nom des organisations Répartiti							
	N	OM et PRÉNOM	Organisation syndicale (le ca	as échéant)	Signa	iture		I de la ommune		nt dans te liste		d'affiliation aux ndicats	des su	
I									l ce		Syl		organi	sations
1						$\neg \neg$	(en ^o					170)		
						$\neg \neg$							\perp	
I														
1						-			+				+	
	-				1									
'	-												1	\neg
1													1	

RÉSULTATS DU 2 ^{ÈME} TOUR DES ÉLECTIONS								I			
RÉSULTATS CONCERNANT LE 2 ^{EME} TOUR Date du 2 ^{ème} tour (JJ/MM/AAAA):/										I MS2 I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	
Sava	Nom des syndicats	Nombre de				Moyenne des voix	Nombre de sièges	à la	oution des sièges restant à pourvoir plus forte moyenne : pour chaque inscrire successivement les valeurs]	NOMS et PRÉN des candidat groupés par li

NOMS Nombre de bulletins <u>valables</u> <u>recueillis</u> par chaque liste (total égal à D) liste Nom des syndicats et/ou listes communes et/ou candidats libres $V = \frac{T}{N}$ attribués à chaque liste selon la règle du quotient groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Les noms des candidats élus doivent être soulignés. Nombre d'élus par liste ÉLUS du rapport V K+1 jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales) Porter la mention «Élu» N K = _______ G 1er siège 9 2^{ème} siège 10 3^{èrne} siège 11 13

Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire apparaître l'ensemble des listes des candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège et en faisant apparaître la mention «suite»

Signature of	Signature obligatoire de chacun des membres du bureau de vote pour le 2 ^{ème} tour :									
NOM et PRÉNOM	Organisation syndicale (le cas échéant)	Signature								

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT (suite du recto)

(III)	Suite de la liste des SIRET associés aux autres établissements concernés par l'élection	PERSONNE À CONTACTER DANS L'ENTREPRISE : (pour information complémentaire sur ce	CACHET DE L'ENTREPRISE (Obligatoire)
		procès-verbal)	
\Box		Nom:	
		Prénom :	
		Fonction dans l'entreprise :	
		N° de téléphone :	
		N° de télécopie :	
		Adresse courriel :	
L			



Notice relative au remplissage des PV des élections professionnelles 7 RAPPELS IMPORTANTS POUR BIEN REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

Les procès-verbaux des élections contribuent au calcul de l'audience syndicale, au niveau de l'entreprise, de la convention collective de branche et au niveau national interprofessionnel.

Afin qu'il soit correctement pris en compte, un procès-verbal est établi pour chaque collège.

Par ailleurs, les points suivants appellent une attention particulière :

A l'issue des élections, pensez bien à transmettre dans les 15 jours 1 exemplaire des procès-verbaux au centre de traitement du ministère chargé du travail (le CTEP) et 2 exemplaires à votre inspection du travail.

Si un 2ème tour d'élection a lieu, attendez la fin de ce 2ème tour pour transmettre vos procès-verbaux.

Pour rappel, l'adresse du CTEP :

CTEP TSA 79104 76934 ROUEN CEDEX 9

- Renseignez toujours le numéro de SIRET de l'établissement où s'est déroulée l'élection dans le cadre le également dans le cadre (viii) si d'autres établissements sont concernés par l'élection
- L'IDCC doit être impérativement renseigné dans le cadre () Ce code à 4 chiffres (ex : 1234) définit :
 - Par principe, la convention collective de branche appliquée à l'établissement ou à l'entreprise,
 - A défaut, la convention d'entreprise ou le statut de l'entreprise.

En cas de doute, consultez le site <u>elections-professionnelles.travail.gouv.fr</u> rubrique 'Aide à la saisie'.

Si plusieurs IDCC s'appliquent à l'établissement, l'IDCC majoritaire, c'est-à-dire celui couvrant le plus grand nombre de salariés de l'établissement doit être renseigné.

- Si l'établissement n'est pas couvert par une convention collective, inscrivez le code 9999
- S'il y a eu carence de syndicats candidats au 1er tour de votre élection, cochez « OUI » dans le cadre (III) à la question « Y a-t-il eu carence de candidatures ? »

Attention : en cas de carence de candidatures au 1er tour et de tenue d'un 2ème tour de scrutin, reportez les résultats de ce 2ème tour de scrutin sur la 2ème page du formulaire.

S'il y a eu carence totale de candidatures constatée à la fois au 1er et au 2ème tour des élections professionnelles et que l'institution n'a pas pu être mise en place ou renouvelée, un procès-verbal de carence, disponible sur le site, doit être établi et transmis au CTEP, ainsi qu'à votre inspection du travail.

- Dans les résultats du 1er tour, à la suite du nom d'un syndicat en colonne 2a, précisez le cas échéant son organisation syndicale d'affiliation en colonne 2b du tableau, telle qu'indiquée dans la liste de candidatures déposée par le syndicat. Cette information est essentielle pour la prise en compte des suffrages dans les branches professionnelles et au niveau national interprofessionnel.
- Dans les résultats du 1er tour, vérifiez que la somme des bulletins recueillis par les listes syndicales en colonne 3 du tableau est bien égale au total des « suffrages valablement exprimés » de la ligne « D ».

Exemple : Liste « A » recueille 10 suffrages, liste « B » recueille 20 suffrages, liste « C » recueille 15 suffrages, alors le nombre de « suffrages valablement exprimés » doit être égal à 45.

Ne pas confondre la colonne 3 qui présente les résultats obtenus par les listes syndicales avec la colonne 4 où sont renseignées les voix obtenues par chaque candidat, susceptibles d'être inférieures à celles de la liste en raison des possibilités de raturage.

- Si le procès-verbal est établi par le bureau de vote dans le cadre d'un système de vote électronique, toutes les informations demandées dans le Cerfa doivent y figurer, et notamment :
 - Le code IDCC de convention collective en cadre (1)
 - Les informations sur les collèges électoraux que comporte votre élection et leur composition (ouvriers, employés, techniciens...) en cadre (II)
 - L'emplacement réservé aux signatures des membres du bureau de vote, cadres (IV) et (VII)
 - L'emplacement du cachet de votre entreprise, cadre (x)

Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur :

http://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr

Une notice complète et un PV modèle peuvent également y être téléchargés.